

---

---

<b>CESER</b>	<b>:</b>	<b>30 mars 2015</b>
<b>Intervention n°</b>	<b>:</b>	<b>09</b>
<b>Document</b>	<b>:</b>	<b>SRDEII</b>
<b>Thème</b>	<b>:</b>	<b>Intervention générale</b>
<b>Orateur</b>	<b>:</b>	<b>Evelyne LUCAS</b>

---

---

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Il nous est soumis aujourd'hui le rapport relatif à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation, qui concerne en particulier la capacité à offrir aux entreprises bretonnes, notamment les PME et les ETI, des dispositifs de soutiens adaptés à leurs besoins réels. A cet effet, la Région propose trois nouveaux outils.

Nous nous réjouissons de la constitution d'un nouveau fonds Ouest Ventures 3 et de la création d'un fonds régional de co-investissement, qui, tous deux, s'inscrivent dans un souci de réponse adaptée et réactive aux besoins des entreprises. De plus, ces outils répondent à la nécessité de renforcer le fonds d'amorçage et le soutien aux *business angels* qui restent relativement faible dans la part totale des investissements en Bretagne alors même que le nombre de start-ups ne cesse de croître dans notre région, notamment grâce à nos technopoles tels que la SATT Ouest, B-Com, etc ...De plus, les CCI de Bretagne travaillent à l'élaboration d'une plate- forme de crowdfunding, qui viendra également prendre sa place dans l'écosystème de l'ingénierie financière.

Concernant la création d'une société de portage immobilier, il est dit qu'elle répondrait à « un besoin avéré et croissant ». Nous souhaiterions avoir quelques éclaircissements sur les objectifs poursuivis et l'identification de ce besoin.

- Le constat a-t-il été fait d'une carence du secteur privé, sur tout ou partie du territoire régional, en immobilier d'entreprise ? Sur quel(s) type(s) ?
- La structure développera-t-elle exclusivement des offres nouvelles, alors que l'étude d'opportunité et de faisabilité privilégie l'axe « défensif », de rachat d'immobilier d'entreprises en difficulté ? Aujourd'hui, c'est l'Etablissement Public Foncier Régional, dont ce n'est pas la vocation, qui est appelé pour des acquisitions de la Fonderie de Bretagne à Caudan, de Gad à Lampaul, ou d'une partie de PSA à Rennes. Le nouvel outil sera « naturellement » appelé à jouer les pompiers, investissant de l'argent public dans des entreprises en difficulté, parfois davantage sous la pression sociale que fondé sur une réelle expertise économique.
- Si, comme il est indiqué dans le rapport de la Région, sont considérés uniquement les projets « rentables », la nouvelle structure ne va-t-elle pas privilégier les interventions dans les principales villes, au détriment des territoires ruraux ?

Je vous remercie de votre attention.